Fondation de France

Appel à candidatures 2019

Bourses aux jeunes majeurs sans soutien familial

Date limite de dépôt des dossiers : mercredi 10 avril 2019 à 17h

Contexte

L'entrée dans la vie active et l'autonomie financière des jeunes adultes sont de plus en plus tardives, en raison notamment de la prolongation des études et des difficultés d'accès au premier emploi et au logement. De ce fait, ils dépendent plus longtemps des ressources familiales, ce qui peut s'avérer problématique lorsque les jeunes ne peuvent recourir à ce soutien. C'est pourquoi la Fondation de France attribue des bourses à de jeunes majeurs résidant sur les territoires couverts par ses Fondations régionales Méditerranée, Grand-Ouest et Nord.

À qui s'adresse l'appel à candidatures ?

Les bourses sont destinées à tout jeune majeur de 18 à 25 ans, privé de soutien familial, bénéficiant de l'accompagnement d'un professionnel. Elles sont notamment, mais pas exclusivement, destinées aux jeunes sortant des dispositifs de suivi de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Il est important de noter que cette aide est ponctuelle, les candidats ne peuvent en bénéficier qu'une seule fois.

Quels sont les projets concernés ?

Les projets présentés peuvent concerner prioritairement la poursuite d'études ou l'accès à une formation professionnelle (frais d'inscription, frais de scolarisation, achat de fournitures, séjour d'étude à l'étranger…), mais aussi l'entrée dans la vie professionnelle (aide à la mobilité, permis de conduire…), l'accès au logement (caution, équipement…) et d'une façon plus générale, tout ce qui est de nature à favoriser un meilleur départ dans la vie.

Les bourses ont vocation à être un « coup de pouce » de la Fondation de France, complémentaire aux aides de « droit commun » (ex : garantie jeune, contrat jeune majeur, bourses d'études, fonds d'aide aux jeunes et/ou apprentis, fonds de solidarité de logement, loca-pass, aide personnalisée au logement, aides au permis de conduire…).

Constitution du dossier

Les dossiers de candidature devront être établis de manière précise par le professionnel référent engagé aux côtés du jeune. Il devra justifier de la mise en place d'un accompagnement global, garantissant la mobilisation des parties prenantes et des ressources disponibles.

Aucune demande directe d'un bénéficiaire ne pourra être prise en compte.

Comment répondre ?

Le dossier de demande de bourse est à renseigner en ligne sur le site de la Fondation de France **fondationdefrance.org** (rubrique *Trouver un financement*), **au plus tard le 10 avril 2019 à 17h**. Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

- En fonction du lieu de résidence du jeune, le dossier de demande de bourse sera examiné par un jury réuni au sein des fondations régionales concernées (voir carte ci-dessous).
- Tous les dossiers éligibles feront l'objet d'une instruction, au printemps.
- Les décisions finales seront rendues dans le courant du mois de juin 2019.

Nord

5 rue de Tournai
59200 Tourcoing
Tél : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

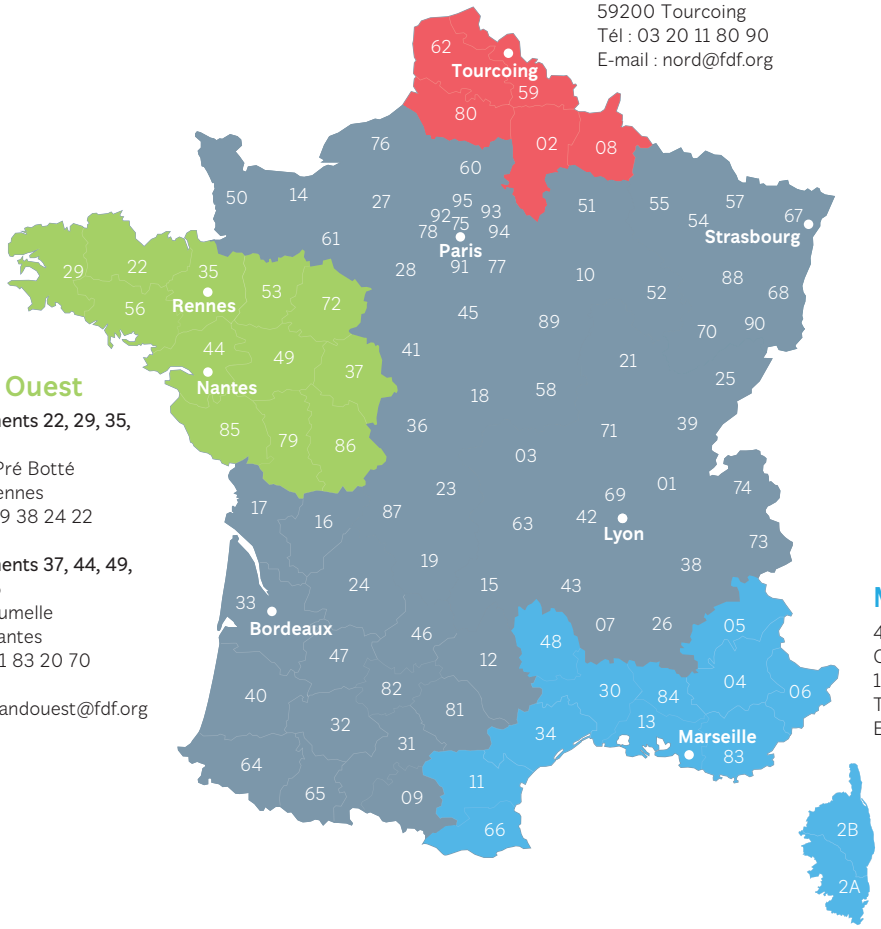

Grand Ouest

Départements 22, 29, 35, 53, 56, 72
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 24 22

Départements 37, 44, 49, 79, 85, 86
5, rue Columelle
44000 Nantes
Tél. : 02 51 83 20 70

E-mail : grandouest@fdf.org

Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : mediterranee@fdf.org

Avec les 841 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 170 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
Fax : 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation de France